

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 97 du 17 juin 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

#### **DÉCISION N° 4132/DEF/EMA/PERF/REG/NP**

portant création du commandement des programmes interarmées et de cybersécurité.

Du 05 mai 2017

## DÉCISION N° 4132/DEF/EMA/PERF/REG/NP portant création du commandement des programmes interarmées et de cybersécurité.

Du 05 mai 2017

NOR A R M E 1 9 5 4 1 8 1 5

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Décision N° 4132/DEF/EMA/ESMG/ORG du 16 avril 2014 portant création du commandement des programmes interarmées et de la cyberprotection.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.5.5.1](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [Code du 17 juin 2019 de la défense \(Dernière modification le 1er janvier 2019\)](#),

Vu [Arrêté du 20 mars 2015 portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des commandements, services et organismes relevant du chef d'état-major des armées ou de l'état-major des armées.](#),

Vu décision du 5 octobre 2016 (A) portant délégation de signature (état-major des armées), ;

Décide :

### Article 1er. Création.

Le commandement des programmes interarmées et de cybersécurité (CPIC) est créé en tant que formation administrative relevant du chef d'état-major des armées, constituant un organisme interarmées (OIA), à compter du 6 mai 2017.

### Article 2. Subordination.

Dans le domaine des systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC), le CPIC est chargé d'assister le chef d'état-major des armées (CEMA) en matière de réalisation des capacités interarmées, d'homologation des systèmes d'information interarmées et multinationaux, de cryptologie, et d'interopérabilité opérationnelle.

### Article 3. Organisation.

Le CPIC est dirigé par un officier général ou un officier supérieur, dont la suppléance est assurée par l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé placé sous ses ordres.

Une instruction du CEMA précise les missions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du CPIC.

### Article 4. Automatisation.

1. Clair libellé de la formation : COMMANDEMENT DES PROGRAMMES INTERARMÉES ET DE CYBERSÉCURITÉ.

2. Implantation géographique : Paris (75), Arcueil (94), Bruz (35), Rennes (35).

3. Code d'identification du référentiel en organisation : 0903.

### Article 5. Dispositions finales.

La présente décision, qui abroge la [décision n° 4132/DEF/EMA/ESMG/ORG du 16 avril 2014](#), sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

#### Notes

<sup>(A)</sup> n.i. BO ; JO n° 234 du 7 octobre 2016, texte n° 29.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le général de brigade,  
officier général transformation,*

Christophe ISAAC.